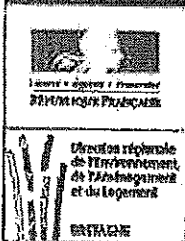


Reunion d'information sur les anciens sites miniers uranifères des Côtes-d'Armor

Paul BOUILLET
Gilles BELTRAMINO

**Service de la Prévention de la
Pollution et des Risques**

18 septembre 2014



Sommaire

- Présentation de la réunion
- Contexte réglementaire : démarche du bilan environnemental et du recensement des stériles
- Présentation du bilan environnemental par AREVA
 - Etat des lieux des sites
 - Actions engagées par AREVA
- Présentation du recensement des stériles par AREVA

Réunion du 18 septembre 2014

Objet de la réunion : Rendre compte du déroulement et des résultats des mesures effectuées sur les sites miniers concernés.

Participants à la Réunion :

- Présidée par le préfet des Côtes-d'Armor
- Administrations : DREAL Bretagne, DDTM 22, ARS
- Représentants des communes concernées
- Experts et consultants techniques : ASN
- Associations et représentants de la population (SdN)
- Ancien exploitant : AREVA Mines

Contexte réglementaire

Circulaire du 22 juillet 2009 sur la gestion des anciennes mines d'uranium

- Contrôler les anciens sites miniers
- Améliorer la connaissance et la surveillance de l'impact environnemental et sanitaire des anciennes mines d'uranium
- Gérer les stériles : Mieux connaître leur utilisation et réduire leur impact
- Renforcer l'information et la concertation

Contexte réglementaire

Arrêté Préfectoral du 23 février 2012 du préfet des Côtes-d'Armor

- Prescrit un bilan environnemental
- 11 sites d'exploitations ou de recherche
- Les impacts environnementaux doivent être appréhendés dans leur globalité
- Le bilan doit être proportionné aux enjeux, notamment lorsqu'il y a eu de la recherche.

Le Bilan

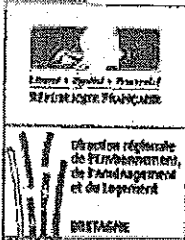
Celui-ci doit comprendre

- La situation administrative et réglementaire du site
- Un résumé des événements susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement
- Une description de l'environnement proche du site

Le Bilan

Inventaire et descriptions des « stériles »

- Nature: stériles miniers, résidus de traitement...
- Les caractéristiques : origine, minéralogie, volumes.
- La destination des stériles: sur place ou transportés sur un autre site.
- Synthèse environnementale



Le Bilan

Les suites

- Le bilan est en cours d'examen par l'administration (ASN et DREAL)
- Des Fiches Travaux seront proposées en vue de réduire les risques
- Éventuellement, AREVA propose un programme de suivi
- Le bilan doit être présenté en Conseil Départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques.